

## COMMISSION DES ÉTUDES

## 2018-CE601-04.03.04-R5644

Extrait du procès-verbal de la réunion ordinaire de la commission des études de l'Université du Québec à Trois-Rivières tenue le 19 juin 2018 à 13 h 30.

## MODIFICATION AU RÈGLEMENT DES ÉTUDES DE PREMIER CYCLE

CONSIDÉRANT l'article 4.2, par. 3 du Règlement général 1 « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche » de l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT le Règlement général 2 « Les études de premier cycle » de l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT le Règlement des études de premier cycle;

CONSIDÉRANT la modification du Règlement des études de cycles supérieurs;

CONSIDÉRANT la nécessité d'harmoniser la date limite d'inscription à un cours du Règlement des études de premier cycle avec celle du Règlement des études de cycles supérieurs;

CONSIDÉRANT l'examen du Secrétariat général;

CONSIDÉRANT les explications et l'avis du doyen des études;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

1. d'adopter la modification au Règlement des études de premier cycle telle qu'elle se lit en annexe à la présente résolution;

Annexe 2018-CE601-04.03.04-R5644

2. de fixer son entrée en vigueur au 1er août 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par:

Me Marylène Drouin
Secrétaire générale

Extrait du procès-verbal qui sera présenté pour approbation à la prochaine réunion de la commission des études.